

# Code de

**CODE DE CONDUITE**

**PROTÉGEONS NOS VALEURS COMMUNES**

# Con- duite



# Confiance et intégrité

Chers collaborateurs,

Outre l'esprit d'entreprise et la passion, la confiance et l'intégrité constituent les principaux fondements des valeurs d'entreprise de Vaillant Group. Dans nos activités quotidiennes, la confiance mutuelle et l'intégrité signifient que nous pouvons compter les uns sur les autres, que nous agissons de manière responsable et respectons les lois et réglementations et que nous prenons des mesures fermes pour éviter toute violation de la législation et des directives internes. En respectant ces valeurs et principes, nous pouvons également préserver la confiance que nos clients et partenaires commerciaux nous témoignent. C'est le seul moyen d'éviter les pertes financières, de protéger notre réputation et de garantir la réussite durable et à long terme de notre entreprise familiale.

Bien entendu, toute violation de la législation constitue également une atteinte à nos valeurs d'entreprise, ce que nous ne saurions tolérer. Pour éviter de telles violations, nous avons mis en place un Système de Gestion de la Conformité fondé sur nos valeurs, qui contribue largement à la réussite et à la croissance de notre groupe. Le présent Code de Conduite est une composante fondamentale du Système de Gestion de la Conformité de Vaillant Group. Chacun au sein de Vaillant Group – les salariés comme les membres de la direction - est tenu de s'y conformer. La teneur du Code de Conduite envoie un message clair concernant notre engagement et notre obligation de respecter les règles internes et externes.

Les règles que nous avons adoptées en matière de conformité instaurent un cadre sûr qui définit les limites impératives pour tous les salariés de Vaillant Group. Des limites qui nous permettent d'agir en toute conformité dans nos activités quotidiennes.

En cas de doute face à une situation particulière, posez-vous la question : ce comportement ferait-il l'objet de critiques négatives s'il était rendu public ?

Pour obtenir des informations sur les sujets abordés dans le Code de Conduite, veuillez vous adresser aux responsables concernés. Nous avons également mis en place une organisation de la Conformité que vous pouvez contacter pour répondre à toutes éventuelles questions complémentaires. N'hésitez pas à demander conseil à vos collègues en cas de doute concernant vos actes ou comportements à adopter.

Remscheid, le 1er juillet 2019

Sincères salutations  
Le conseil d'administration



# PROTÉGEONS NOS VALEURS COMMUNES.

AGIR EN CONFORMITÉ : D'UNE MANIÈRE  
RESPONSABLE ET FIABLE. TOUS ENSEMBLE.

# Notre responsabilité sociale

## PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DES TRAVAILLEURS

**NOUS RESPECTONS LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DES TRAVAILLEURS DANS LE MONDE ENTIER. POUR VAILLANT GROUP, LA « DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES » CONSTITUE LE FONDEMENT DES DROITS DE L'HOMME ET DES DROITS DES TRAVAILLEURS.**

Notre statut d'entreprise familiale exerçant ses activités dans le monde entier nous confère une responsabilité sociale mondiale. Les Nations Unies ont défini dix principes en matière de responsabilité sociale – dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Vaillant Group reconnaît les principes du Pacte Mondial depuis 2011. L'un des principes fondamentaux du Pacte Mondial porte sur la protection des droits de l'homme. Nous respectons les droits de l'homme reconnus à l'international et sommes résolus à les faire respecter sur tous nos sites. Nous rejetons toute forme d'esclavage et de travail des enfants. Personne ne doit être employé contre sa volonté ou contraint de travailler.

Par ailleurs, Vaillant Group respecte le droit de tous les salariés de constituer des syndicats ou d'y adhérer et d'être représentés dans le cadre des réglementations applicables, ainsi que le droit de négocier et de conclure des conventions collectives et de mener des actions collectives. Les membres d'organisations de travailleurs ne sont ni favorisés ni désavantagés.

Nous respectons et protégeons la liberté d'opinion de nos salariés et leur droit à la liberté d'expression.

Vaillant Group respecte les lois et réglementations en vigueur en matière de rémunération et veille à ce que ses salariés perçoivent une juste rémunération. Nous respectons les réglementations applicables en matière de sécurité et de temps de travail dans le monde entier.

Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils reconnaissent les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette exigence est inscrite dans nos Conditions Générales d'Achat et son respect par nos fournisseurs fait l'objet de vérifications régulières.

## RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

**NOUS ESTIMONS ÊTRE UNE ENTREPRISE CITOYENNE ET FAMILIALE, ŒUVRANT EN FAVEUR DU PROGRÈS SOCIAL.**

Dans une optique de développement durable, Vaillant Group a pour ambition de définir des principes régissant tous les aspects d'une entreprise durable. Dans cette optique, nous sommes résolus à assumer notre Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). Nous apportons une contribution positive au progrès social, tout en œuvrant pour le bien-être des personnes vivant dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Nous soutenons avant tout la famille, l'éducation et les institutions sociales. Notre engagement auprès de l'association SOS Villages d'Enfants revêt une importance particulière pour nous et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat à long terme qui suscite un grand dévouement de la part de nombreux salariés.

## SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS

**NOUS TRAVAILLONS EN PERMANENCE À L'AMÉLIORATION DE NOS PRODUITS ET PROCÉDÉS AFIN D'ÊTRE À MÊME DE PROPOSER À NOS CLIENTS LES MEILLEURES SOLUTIONS POSSIBLES AINSI QUE DES PRODUITS SÛRS ET DE GRANDE QUALITÉ.**

Nous prenons en considération la demande des clients en termes de qualité dès lors que la qualité peut être optimisée par la conception de nouveaux produits et tirons sans cesse les enseignements du comportement de nos produits analogiques et numériques lors de leur utilisation par les clients. À cette fin, nous agissons ensemble, dans le cadre d'un contrôle intégré de l'intégralité du cycle de vie du produit – de la conception à l'utilisation en passant par l'approvisionnement et la production, jusqu'à l'entretien et au recyclage.

Vaillant Group a mis en place des systèmes de gestion pour le contrôle des processus d'entreprise dans les domaines de la protection de l'environnement, de la sécurité au travail et de la qualité, qui sont systématiquement basés sur les normes applicables à travers l'Europe.

L'application de ces normes et standards fait l'objet de contrôles réguliers par des institutions indépendantes, dans le cadre d'un processus de certification multi-sites.

Nos directives en matière d'environnement et de qualité sont alignées sur la vision de Vaillant Group. Elles constituent également la base de la conception du système de gestion intégré qui définit nos processus.

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VAILLANT GROUP ASSUME SA RESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET S'ENGAGE ACTIVEMENT EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DU CLIMAT ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Avec l'accord de Paris de 2015, pour la première fois (à quelques exceptions près), les pays du monde entier ont signé un accord contraignant visant à limiter le réchauffement climatique à moins de deux degrés.

En tant que fournisseur de technologies de chauffage, ventilation et climatisation hautement efficaces, nous pouvons contribuer à la réalisation de cet objectif en créant des solutions intelligentes et économes en énergie qui utilisent toujours plus les énergies renouvelables. Les bâtiments représentent plus de 40 % de la consommation d'énergie primaire de l'UE. L'activité principale de Vaillant Group constitue par conséquent l'un des principaux facteurs pour la transition énergétique. Ce constat transparaît dans notre vision «Taking care of a better climate. Inside each home and the world around it», ainsi que dans notre orientation stratégique.

# Notre comportement à l'égard de nos collaborateurs

## SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

LA BONNE SANTÉ DE NOS SALARIÉS EST ESSENTIELLE À  
LA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE DE VAILLANT GROUP.

Tous les salariés de Vaillant Group jouent un rôle actif dans le domaine de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. Chacun au sein de la société est tenu de veiller en permanence à prévenir les accidents et maladies professionnelles dans toutes les activités opérationnelles.

Grâce à une gestion proactive des questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, les insuffisances et risques potentiels sont détectés à un stade précoce et atténués par des mesures adaptées. Les processus, procédures et méthodes nécessaires ont été mis en place et sont améliorés en permanence.



## ÉGALITÉ DES CHANCES ET RESPECT

**NOUS NE TOLÉRONS AUCUNE FORME DE DISCRIMINATION ET TRAITONS CHACUN AVEC ÉQUITÉ ET RESPECT.**

Nous jugeons tous les salariés et candidats exclusivement à l'aune de leurs qualifications, de leurs compétences, de leur aptitude à occuper le poste et de leur comportement ainsi que de leur adhésion à nos valeurs d'entreprise. Nos actes sont basés sur ce jugement.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement fondée sur des critères tels que le genre, l'âge, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle ou les opinions politiques. Toute forme de discrimination et de harcèlement sur le lieu de travail est inacceptable.

# Notre gestion des ressources et informations de la société

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

**NOUS PROTÉGEONS LE SECRET DES AFFAIRES ET EN PRÉSERVONS LA STRICTE CONFIDENTIALITÉ.**

Les secrets industriels et commerciaux, tels que les inventions et le savoir-faire, sont des composants essentiels de l'efficacité et de la réussite d'une société. C'est la raison pour laquelle nous n'utilisons ces informations qu'aux fins des activités de l'entreprise et dans l'intérêt de Vaillant Group. Nous préservons la confidentialité des secrets et ne les révélons à aucune personne non autorisée ou extérieure à l'entreprise.

## INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

**NOUS RESPECTONS LES RÈGLES RÉGISSANT LA GESTION DES INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES ET NOUS NOUS CONFORMONS À NOTRE OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ.**

Les informations privilégiées sont des informations qui ne sont pas accessibles au public mais qui, si elles étaient rendues publiques, pourraient avoir une influence significative sur le cours de l'action d'une société.

Bien que, de par son statut d'entreprise familiale, Vaillant Group ne soit pas soumise aux réglementations des marchés financiers, nous préservons la confidentialité de toutes les informations privilégiées que nous recevons au sujet de partenaires commerciaux cotés en bourse. Nous n'utilisons aucune information susceptible d'influencer le cours de l'action de nos partenaires commerciaux dans notre intérêt et ne transmettons aucune information de ce type à des tiers.

A tall, narrow stack of white paper stands in a grassy field. The stack is composed of many thin sheets of paper, creating a textured, layered appearance. The background features a line of trees and a clear blue sky, suggesting a natural, outdoor setting. The lighting is soft, indicating either early morning or late afternoon.

## UTILISATION DES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ

**NOUS PRÉSERVONS LES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ ET  
ÉVITONS TOUTE FORME DE GASPILLAGE OU  
D'UTILISATION ABUSIVE DE CES RESSOURCES.**

Les ressources de la société doivent être utilisées pour atteindre les objectifs de Vaillant Group et dans aucun autre but. L'utilisation efficace des ressources contribue à la réussite de la société. C'est la raison pour laquelle nous sommes soucieux des coûts, gérons les biens de la société avec rigueur et les protégeons contre tout dommage, destruction ou vol.

# Notre comportement dans le cadre de nos activités commerciales

## LUTTE CONTRE LES ENTENTES

**NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À RESPECTER LES RÈGLES DE CONCURRENCE LOYALE ET À NOUS CONFORMER À TOUTES LES PRESCRIPTIONS LÉGALES APPLICABLES EN LA MATIÈRE.**

Le droit de la concurrence a vocation à protéger le libre jeu de la concurrence sur les marchés et garantit des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs. Il interdit aux entreprises d'adopter un comportement ayant pour effet d'entraver, de limiter ou de fausser la libre concurrence.

Une concurrence équitable et loyale est une condition indispensable au développement de la libre concurrence et des bénéfices sociaux qui en découlent. Nous respectons la concurrence équitable et veillons par conséquent à éviter tout accord sur les prix, les conditions ou la répartition des marchés et à ce qu'aucune information sensible ne soit transmise à des concurrents, clients ou fournisseurs. La législation applicable en matière de concurrence impose aux sociétés de Vaillant Group détenant une part de marché importante sur un marché particulier, une responsabilité spécifique et les soumet à des normes particulièrement strictes.

Toute violation de la législation applicable en matière de concurrence peut se traduire par de graves conséquences aussi bien pour Vaillant Group que pour les salariés concernés. Les salariés de Vaillant Group sont informés des règles applicables en matière de concurrence par des directives internes destinées à les sensibiliser et à leur permettre d'identifier les problèmes et contacter le Responsable de la conformité compétent en cas de situation critique.

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

NOUS NOUS OPPOSONS VIVEMENT À TOUTE FORME DE CORRUPTION ET PRÉFÉRONS RENONCER À UN MARCHÉ QUE D'ENFREINDRE LA LÉGISLATION.



Le maintien de relations avec nos clients existants ou potentiels constitue une partie essentielle de notre activité, nécessaire à la pérennité de notre société. Il est par conséquent indispensable que le maintien des relations avec la clientèle s'inscrive dans le cadre des dispositions légales. En effet, tout acte de corruption pourrait avoir de graves conséquences pour la société et pour les salariés concernés. Il est donc extrêmement important que les salariés de Vaillant Group soient toujours en mesure d'identifier les principes qui doivent être appliqués dans le cadre de relations existantes ou potentielles avec des partenaires commerciaux du secteur privé et des agents publics.

La corruption peut prendre une forme active (accorder des avantages) et une forme passive (accepter des avantages). Dans la plupart des pays, il s'agit d'infractions pénales. Les avantages peuvent être accordés à des agents publics et acteurs du secteur privé, ou reçus de ces mêmes personnes.

Il est important pour Vaillant Group de préserver de bonnes relations avec ses clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux. Dans la plupart des pays, les invitations, marques d'hospitalité, cadeaux et autres avantages occasionnels, dans des limites raisonnables, sont généralement reconnus comme un moyen acceptable d'entretenir une relation commerciale. Afin d'éviter tout soupçon de corruption, il est impératif de respecter certains principes lorsque des avantages sont accordés.

Les directives internes et les exigences en matière d'approbation qui en découlent permettent de garantir que seuls des avantages acceptables sont accordés ou reçus. Par conséquent, nos directives internes ont également vocation à protéger nos salariés contre d'éventuelles conséquences de nature pénale.

## PROTECTION DES DONNÉES & SÉCURITÉ DES DONNÉES

**NOUS GÉRONs LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL AVEC PRUDENCE ET DE MANIÈRE RESPONSABLE.**

Vaillant Group a conscience de l'importance de la protection des données à caractère personnel, en particulier en ce qui concerne les exigences strictes de protection des données prévues notamment par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Toute violation des réglementations applicables en matière de protection des données pourrait avoir de graves conséquences et se traduire par des amendes conséquentes.

Par conséquent, nous ne recueillons et traitons les données à caractère personnel de nos salariés, clients et partenaires commerciaux que dans le strict respect de la législation et sans porter atteinte de manière déraisonnable à leur vie privée. Nous préservons la confidentialité des données à caractère personnel et ne transférons de telles données au sein de Vaillant Group que dans la mesure de ce qui est nécessaire à leur traitement et pour la finalité prévue. Les lignes directrices et la Directive du groupe relatives à la protection des données transposent les prescriptions légales pour les appliquer aux processus internes et définissent des règles internes régissant le traitement des données à caractère personnel.

**NOUS PROTÉGEONS LES DONNÉES QUI NOUS SONT CONFIEES ET METTONS EN ŒUVRE LES MESURES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES NÉCESSAIRES.**

Vaillant Group a mis en œuvre un certain nombre de mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données contre tout accès non autorisé ou toute utilisation non autorisée ou inappropriée, perte ou destruction. Ces mesures sont alignées sur les prescriptions légales, qui sont également intégrées aux manuels et directives internes.

## LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

**NOUS NE PRENONS PART À AUCUNE ACTIVITÉ DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE CAPITAUX ET NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT.**

Le blanchiment d'argent consiste généralement à traiter le produit d'activités criminelles de manière à en dissimuler l'origine illégale et à leur donner une apparence légitime.

Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour atténuer le risque de blanchiment dans le cadre de nos opérations commerciales. En cas d'opérations financières inhabituelles susceptibles d'entraîner un soupçon de blanchiment d'argent, nous demandons à nos salariés de procéder à une vérification préalable du partenaire commercial concerné, relative à ces questions. Si cette vérification préalable ne permet pas de lever les soupçons, l'intervention du Responsable de la conformité compétent doit être sollicitée. Ces principes sont inscrits dans des directives internes relatives au blanchiment d'argent et de capitaux.

## CONFORMITÉ FISCALE

**NOUS NOUS ACQUITTONS DE NOS OBLIGATIONS FISCALES ET RESPECTONS LA RÉGLEMENTATION FISCALE DE TOUS LES PAYS DANS LESQUELS NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS.**

Le non-respect des obligations fiscales peut entraîner des risques financiers liés au paiement d'arriérés d'impôts et d'amendes. Toutefois, il peut également entraîner des conséquences de nature réglementaire ou pénale et porter durablement atteinte à notre réputation. Afin de garantir la conformité aux obligations et prescriptions fiscales, nous avons mis en place un Système de Gestion de la Conformité Fiscale, en particulier pour la TVA, qui permet de contrôler régulièrement et d'améliorer en permanence les processus de gestion et de déclarations existants, sur la base des informations résultant d'une veille réglementaire, de la doctrine administrative et de la jurisprudence.

## CONFORMITÉ EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL / CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

**NOUS RESPECTONS TOUTES LES PRESCRIPTIONS QUI NOUS SONT APPLICABLES EN MATIÈRE DE COMMERCE INTERNATIONAL ET RÉSULTANT DES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES.**

En raison de notre statut de société exerçant à l'international, le respect de la réglementation applicable en matière de libre-échange revêt une importance considérable pour nous. Toute faute à cet égard peut donner lieu à des restrictions de nos activités commerciales avec des pays tiers (par ex. un retrait de nos autorisations d'exportation) ainsi qu'à des amendes et pénalités. Dans nos activités quotidiennes – en particulier en ce qui concerne les transactions transfrontalières – il est par conséquent indispensable que les vérifications nécessaires en matière de contrôle des exportations soient réalisées. Ces vérifications sont décrites dans les directives internes et réalisées à l'aide d'un logiciel.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

**NOUS ÉVITONS TOUT CONFLIT ENTRE NOS INTÉRÊTS PROFESSIONNELS ET PRIVÉS.**

En tant que salariés de Vaillant Group, nous devons nous abstenir de toute activité entraînant un conflit entre nos intérêts personnels et ceux de Vaillant Group. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, nous déclarons toute situation de ce type le plus rapidement possible.

Dans nos activités professionnelles et nos décisions commerciales, nous ne favorisons pas nos intérêts personnels et ne saisissons pas les opportunités commerciales qui s'offrent à la société pour obtenir un avantage personnel ou pour favoriser un proche.

## CONFORMITÉ AU CODE DE CONDUITE

Le présent Code de Conduite est une composante fondamentale du Système de Gestion de la Conformité de Vaillant Group, destiné à garantir la conformité à toutes les réglementations applicables et directives internes. Le Système de Gestion de la Conformité permet d'éviter à Vaillant Group, à ses salariés et partenaires de commettre des actes inappropriés.

## DISPOSITIF DE SIGNALEMENT

Si vous avez connaissance d'une violation de la réglementation applicable, du présent Code de Conduite ou de nos règles et directives internes, vous pouvez contacter les responsables concernés via les canaux traditionnels de communication interne.

Vous pouvez également utiliser le dispositif d'alerte professionnelle en ligne de Vaillant Group (« BKMS »). Ce dispositif de signalement BKMS permet de signaler des violations (présumées), de manière anonyme ou non.

Le dispositif de signalement BKMS est disponible en ligne sur le site <https://www.bkms-system.net/vaillant>

Toutes les informations reçues seront traitées de manière strictement confidentielle.

## CONTACTS

Pour obtenir des informations complémentaires sur le Système de Gestion de la Conformité de Vaillant Group, veuillez contacter les Responsables de la conformité ([compliance@vaillant-group.com](mailto:compliance@vaillant-group.com)).

Vaillant GmbH  
Berghauser Straße 40  
42859 Remscheid  
[compliance@vaillant-group.com](mailto:compliance@vaillant-group.com)